

## CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021 -SESSION 1-

**Etablissement :** Faculté de Médecine Générale  
**Filière :** Médecine Générale  
**Semestre :** S12

**Cher (e) étudiant (e),**

Vous êtes convoqué(e) aux examens de la session 1 du semestre **12** de la Faculté de **Médecine Générale** qui aura lieu le **14 au 23 Juin 2021** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Entrée :
- Bâtiment : Clinique denaire
- Etage : Etage 2
- Zone :
- Rangée :
- Emplacement : 88

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début De la première épreuve :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : ERRAZIQI Razine
- N° d'inscription : INS-FMA00010024/2020
- CIN/Passeport : D899047

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module   | Date Examen | Heure début |
|-------|--|-------------|-------------|
| 1     | Médecine de Famille                            | 15/06/2021  | 14h30       |
| 2     | Stage Clinique 24 : Médecine Générale II       | 19/06/2021  | 14h30       |
| 3     | Stage Clinique 25 : Chirurgie Générale II      | 21/06/2021  | 14h30       |
| 4     | Stage Clinique 26 : Pédiatrie II               | 23/06/2021  | 14h30       |
| 5     | Stage Clinique 27 : Gynécologie Obstétrique II | 25/06/2021  | 14h30       |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens